

L'hon. M. BUREAU: Je ne crois pas que la question se rattache à l'objet en discussion.

M. HOEY: J'en conviens, mais je désire-rais obtenir ce renseignement.

L'hon. M. BUREAU: Je n'ai pas entendu parler de cela et je ne suis pas en mesure de répondre à la question de mon honorable ami.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il y a eu échange de correspondances entre le Gouvernement fédéral et les autorités provinciales à ce sujet. Si la commission est créée sous le régime de la loi projetée, il est probable que la conférence sera retardée jusqu'au jour où les commissaires seront en fonctions.

M. GOULD: Le Gouvernement s'engage-t-il à soumettre le rapport de cette commission dans les quinze jours qui suivront l'ouverture du Parlement?

L'hon. M. BUREAU: Ni le ministre ni le Gouvernement ne sont disposés à s'engager à autre chose que ce que renferme le bill. Nous ne savons pas si la commission fera un rapport. Les commissaires pourront exprimer des avis. Ils se réuniront avec le ministre des Finances et ses conseillers et ils agiront de même en ce qui regarde le ministère des Douanes. Une loi sera fondée sur la résolution à l'étude. Si mes honorables amis ont quelque chose à ajouter ou à supprimer dans le bill, ce sera le temps de le faire lorsqu'il sera soumis à l'approbation du Parlement. S'ils ont objection au principe du projet de résolution, fort bien, discutons-le; et s'ils persistent ensuite à s'y opposer, mettons-le aux voix afin de savoir si la Chambre l'approuve.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je n'ai pu entendre toute la discussion, mais il est certain que la sagesse de l'institution de ce nouveau conseil consultatif est révoquée en doute. Le Gouvernement a substitué le mot "conseil" au mot "commission" dont il avait coutume de se servir, parce que celui-ci a fait son temps et est devenu trop banal. Il a aussi substitué le mot "consultatif" au mot "tarif". Son plan n'a pas le don de m'enthousiasmer, mais je pense que ce qu'il a vraiment pour objet, c'est l'institution d'une commission du tarif. Songeant, toutefois, qu'en 1912 tout le parti a remué ciel et terre dans le but de faire considérer une commission de cette nature tout simplement comme moyen d'assurer la permanence de la protection et des privilèges qui en résultent pour les grandes compagnies, il a cru devoir chercher son salut dans l'adoption d'un nouveau nom et, à cette fin, il a pensé aux mots "conseil consultatif".

Il faut que les décisions au sujet du tarif s'inspirent exclusivement du principe des affai-

res et jamais le pays ne prendra beaucoup d'importance tant que nous n'aurons pas appris à nous en tenir à ce principe. Si les Etats-Unis ont progressé rapidement c'est depuis que leurs deux partis politiques ont reconnu, en pratique comme en théorie, la justesse du principe de la protection et la nécessité de conformer aux exigences des affaires leur tarif, qu'ils ont élaboré à ce point de vue en s'aidant des lumières de leurs comités et des experts les plus autorisés. Notre gouvernement, lui, veut se servir de ce nouveau conseil comme d'un prétexte pour maintenir le régime de la protection, tout en prônant un autre régime. Voilà à quoi il songe. Il cherche à faire en sorte que le conseil consultatif se trouve toujours, comme la commission du service civil aujourd'hui, à confirmer ses actes et à le protéger contre toute attaque. Je me demande qui il a l'intention de nommer, car ses amis les plus intimes sont maintenant pourvus. Ce qu'il rêve vraiment, c'est de trouver quelque moyen de se défendre contre les attaques constantes provenant de ce qu'il a failli d'appliquer, depuis qu'il est au pouvoir, les doctrines qu'il prêchait avant d'y arriver. Il s'est imaginé que le conseil consultatif répondrait à cette intention-là, qu'il consoliderait les hommes d'affaires de l'embarras où ils sont plongés pour avoir trop ajouté foi à de vaines promesses; qu'il saurait raviver leur confiance que le cabinet a graduellement perdue, même en travaillant comme il le fait en dépit de la violation systématique de ses promesses depuis deux ou trois ans, à les convaincre qu'il s'évertue enfin à s'y montrer fidèle. Sa tactique n'a donc pas de quoi m'enthousiasmer. Je suppose, toutefois, que mieux vaut renoncer à l'examen de ses motifs pour nous attacher à l'espoir que, s'il institue un conseil du tarif, lors même qu'il ne tiendrait pas davantage au tarif, il aura doté le pays d'une politique tarifaire plus ferme.

Le très hon. MACKENZIE KING: Sans vouloir prolonger les délibérations du comité je dois dire, cependant, que nous n'avons pas l'intention que ce conseil soit un conseil du tarif. A en croire ce que vient de dire mon très honorable ami on pourrait peut-être s'imaginer qu'il s'agit d'un conseil de cette nature; mais celui qu'il est question de créer sera exactement ce que dit le projet de résolution, c'est-à-dire un conseil chargé de scruter les divers modes d'impôt afin de simplifier et d'améliorer les systèmes existants. Le montant prélevé à titre d'impôts a énormément augmenté depuis la guerre, et il est difficile à tout gouvernement de savoir quels sont les meilleurs moyens de prélever les revenus nécessaires aux besoins du pays. On a plus que jamais recours aux impôts directs. A la lu-